



# BULLETIN D'INSCRIPTION AU FOYER DES JEUNES DE TILLY-SUR-SEULLES 2023-2024



ACEL Charles Hervieu  
JEUNES DE MONDAYE

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Classe et école : .....

## **COORDONNÉES DES PARENTS**

M. / Mme (nom et prénom) : .....

Adresse e-mail : .....

Téléphone : .....

Adresse postale : .....

Nous inscrivons notre fils/fille au foyer<sup>i</sup>.

*Facultatif (cet encadré ne concerne pas tous les jeunes – ces informations ne sont pas obligatoires) :*

- Notre fils/fille souhaite être préparé(e) à la profession de foi durant cette année au Foyer :

OUI  NON

*La profession de foi (appelée autrefois « communion solennelle ») n'est pas un sacrement : c'est une étape facultative vers le sacrement de la confirmation. La confirmation achève ce qu'on appelle « l'initiation chrétienne » (baptême, Eucharistie, confirmation). Dans l'Église catholique, les adolescents qui ont été baptisés sont particulièrement invités à recevoir ce sacrement de la confirmation qui leur donne les dons du Saint-Esprit et complète leur initiation chrétienne. Il est d'ailleurs demandé aux catholiques d'avoir si possible reçu le sacrement de la confirmation avant d'être admis au mariage.*

- Notre fils/fille souhaiterait être préparé(e) à un sacrement dans le cadre du Foyer :

Baptême  Première communion  Confirmation

*Cette question est posée à titre prévisionnel. Par rapport à ce souhait, le jeune reste libre de changer d'avis, positivement ou négativement, au cours de l'année. Des échanges avec frère Gabriel pourront l'aider à éclairer ses questionnements et sa décision.*

Nous autorisez-vous à utiliser à des fins non commerciales les photos de votre (vos) enfant(s) prises dans le cadre du Foyer ?  OUI  NON

Nous autorisez-vous à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de blessures ou problèmes nécessitant une intervention médicale.  OUI  NON

Ci-joint un ou plusieurs chèques (il est possible d'étaler le règlement sur toute l'année) de.....euros à l'ordre de l' « ACEL Charles Hervieu » pour la **participation aux frais<sup>ii</sup>** (cochez la case) :

- 60 € par **enfant (seul) inscrit** au foyer
- 45 € **par enfant** si vous avez plusieurs enfants inscrit au foyer.

Fait à ..... le ...../...../...../

Signature des parents

<sup>i</sup> Merci de nous signaler si votre enfant suit un traitement médical, ou s'il a un régime alimentaire particulier.

<sup>ii</sup> Cette participation aux frais ne couvre pas l'ensemble des dépenses d'année (goûters, matériel pédagogique, chauffage, dîners hebdomadaires...). Nous proposons un tel tarif d'inscription grâce au soutien financier de l'Association Culturelle Éducative et de Loisir Charles Hervieu.